



CONSEIL MUNICIPAL

R a p p o r t

**SÉANCE DU MARDI 03 AVRIL 2018
À 20 HEURES 00**

Ordre du jour

1 – INFORMATIONS

- 1-1 Fermeture de classe à l'école maternelle Lucien Pignion
- 1-2 Organisation des rythmes scolaires

2 – FINANCES PUBLIQUES

- 2-1 Comptes administratifs 2017 :
 - Ville
 - Lotissement
- 2-2 Approbation des comptes de gestion de Madame la Trésorière de la Ville
- 2-3 Taux d'impositions 2018
- 2-4 Subventions 2018
- 2-5 Budgets 2018 :
 - Ville
 - Lotissement
- 2-6 Demande de financement de la mission de Maîtrise d'œuvre de l'étude relative au rétablissement de la continuité écologique et hydro sédimentaire de la Ternoise sur le territoire Saint Polois
- 2-7 Demande de financement pour les travaux d'isolation et de réfection de la toiture de la Maison Pour Tous

3 - DIVERS

- 3-1 Compte rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie la presse, la Trésorière Municipale, les membres du Conseil Municipal et le public de leur présence.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents :

Tous les membres en exercice inscrits au tableau à l'exception de :

- Monsieur Didier HOCHART qui a donné pouvoir à Madame Claude ROUSSEZ
- Madame Sylvie CORNE qui a donné pouvoir à Madame Magali BRECKNER COMMES
- Madame Fanny ROUSSEL qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre ANCEL
- Monsieur Christian LEVRAY qui a donné pouvoir à Madame Annie CONFRÈRE
- Madame Patricia ROUGET qui a donné pouvoir à Madame Annick DEHAUDT
- Monsieur Pascal SELOM qui a donné pouvoir à Monsieur Marc RICART
- Monsieur Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Monsieur René GRANDSIR
- Monsieur Hervé LAMORILLE qui a donné pouvoir à Monsieur Didier PETIT
- Monsieur Laurent BLUY qui a donné pouvoir à Madame Danielle VASSEUR

Secrétaire de séance:

- Madame Jeanine LAGACHE

Le quorum étant atteint, les membres du conseil peuvent délibérer.

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 février 2018.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'assemblée. Celui-ci est **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Il donne lecture à l'assemblée communale de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation du conseil municipal l'ordre du jour qui est **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

1 – INFORMATIONS

1-1 Fermeture de classe à l'école maternelle Lucien Pignion

Une motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Lucien Pignion avait été adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 27 février 2018. Celle-ci a été transmise à Monsieur Denis TOUPRY, Directeur Académique des services de l'éducation nationale du Pas de Calais.

L'Inspecteur d'académie a pris note des arguments en faveur de l'abandon de la mesure prévue à la rentrée scolaire 2018. Cependant, avec une prévision de 170 élèves pour sept classes hors 2 ans, soit un taux d'encadrement de 24, 29 élèves par classe, il n'est pas envisageable de maintenir la septième classe.

Après fermeture, avec un taux d'encadrement prévisionnel de 28,33 élèves par classe, il estime que les classes disposeront de conditions d'enseignement satisfaisantes.

A l'issue du conseil départemental de l'éducation nationale et du comité technique spécial départemental, cette mesure de fermeture de classe à l'école maternelle a été confirmée.

Si une évolution significative et justifiée des effectifs devait être constatée, la situation sur la commune de Saint Pol sur Ternoise serait réexaminée dans le cadre de la phase d'ajustement à la rentrée scolaire de septembre.

Monsieur le Maire invite les élus à rester vigilants sur ce dossier. Il souhaite que les parents d'élèves et les enseignants signifient leur opposition par des actions de protestation. Il invite les élus à s'y associer. Il regrette que les enfants de moins de trois ans ne soient pas pris en compte dans les effectifs de l'école et espère une mobilisation générale contre cette fermeture.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

1-2 Organisation des rythmes scolaires

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurée par le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la ville de Saint Pol sur Ternoise a instauré des horaires d'écoles prévoyant 4,5 jours d'école pour les enfants.

Chaque année un bilan des rythmes scolaires est réalisé et partagé avec les conseils d'écoles, les enseignants et les parents d'élèves.

La réforme des rythmes scolaires a permis d'organiser des temps d'activités périscolaires de qualité pour nos enfants.

La participation des associations, des enseignants, ajoutée à un fort investissement de l'équipe d'animation, a permis de relever ce défi.

Monsieur le Maire estime que la Ville a fait du très bon travail depuis la mise en place en des Temps d'Activités Périscolaires en proposant des activités très variées.

D'un point de vue financier, la Ville a beaucoup investi dans ce dispositif. Le fonds d'aide permet à la ville de percevoir environ 28 000 euros par an. À cette somme s'ajoute un soutien de la CAF à hauteur de 17 000 euros par an, ce qui réduit considérablement la charge financière du dispositif.

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a mis en place des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Il conserve comme cadre général la semaine de 4 jours et demi. Il ajoute cependant une nouvelle organisation possible par dérogation, le retour à la semaine scolaire sur 4 jours.

Les organisations possibles sont donc :

- 4 jours et demi avec le mercredi matin ou le samedi matin (réforme Peillon) ;
- 4 jours et demi avec libération d'une après-midi (décret Hamon) ;
- 4 jours (nouveau décret Blanquer).

Le décret précise que des organisations de la semaine scolaire peuvent être adoptées « sous réserve qu'elles n'aient pas pour effet de répartir les enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine, d'organiser les heures d'enseignement sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires, ni sur plus de six heures par jour et trois heures trente par demi-journée ».

Les organisations du temps scolaire, modifiées ou reconduites pour la rentrée 2017 ont été arrêtées au maximum pour une durée de trois ans. Toutes les communes et/ou conseils d'école ont cependant la possibilité de proposer une nouvelle organisation de la semaine scolaire.

Ainsi sur les bases réglementaires, la commune et/ou les conseils d'école peuvent faire parvenir à l'Académie, une proposition d'organisation de la semaine scolaire précisant les horaires d'enseignement et s'inscrivant :

- Soit dans les principes nationaux d'organisation du temps scolaire (comme actuellement) ;
- Soit dans le cadre dérogatoire aux principes nationaux d'organisation du temps scolaire.

Le nouveau décret indique que les dérogations doivent être demandées conjointement par les conseils d'école et la commune. Si une des parties refuse le changement, alors l'organisation actuelle est conservée.

Le conseil d'école élémentaire, en date du 12 février 2018, a fait état du vote suivant :

- Maintien des 4 jours et demi : 8 voix
- Retour à la semaine de 4 jours : 19 voix
- Bulletin blanc : 1
- Abstention : 2

Le conseil d'école maternelle, en date du 22 février 2018, a fait état du vote suivant :

- Maintien des 4 jours et demi : 7 voix
- Retour à la semaine de 4 jours : 11 voix

Les parents d'élèves au travers d'un sondage effectué ont fait état de :

École élémentaire : 286 questionnaires rendus

- Maintien des 4 jours et demi : 42 « pour » (14,69 %)
- Retour à la semaine de 4 jours : 226 « pour » (79,02 %)
- Sans opinion : 18 questionnaires (6,29 %)

École maternelle : 93 questionnaires rendus

- Maintien des 4 jours et demi : 11 « pour » (13,25 %)
- Retour à la semaine de 4 jours : 72 « pour » (86,70 %)

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou non de la semaine des 4 jours et demi à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Le choix du Conseil Municipal sera transmis au Directeur d'Académie.

Monsieur le Maire prend acte de cette volonté d'un retour à la semaine des 4 jours et ne souhaite pas s'opposer à la décision des parents, des parents d'élèves et des enseignants bien qu'il ne partage pas cette opinion.

Il rappelle que beaucoup d'intervenants étaient contre la mise en place des 4 jours de 2008 à 2013. C'est à l'Éducation nationale de définir la norme nationale de l'organisation des rythmes scolaires en prenant en compte les besoins et les rythmes des enfants pour que les enfants évoluent dans les meilleures conditions de travail possibles.

Monsieur René GRANDSIR rappelle que le rythme scolaire est remis en question régulièrement depuis une vingtaine d'années. La mise en place des 4 jours a été instaurée de 2008 à 2013 pour notamment réduire les dépenses publiques. Il rappelle que beaucoup d'intervenants étaient contre la mise en place des 4 jours en 2008. Le bilan de la semaine des 4 jours était très contrasté avec notamment la fatigue des enfants et une augmentation des difficultés scolaires.

Monsieur GRANDSIR aimerait qu'un choix soit fait une bonne fois pour toutes au niveau national et non pas de façon facultative. Il est difficile pour les enseignants de bâtir des projets alors que l'organisation scolaire est modifiée tous les 4/5 ans. Ces modifications ont forcément des impacts sur le parcours scolaire des enfants.

Monsieur GRANDSIR souhaite remercier les différents acteurs des TAP. Ces animations étaient de qualité.

Les parents ayant exprimé leur souhait d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours, il semble difficile d'aller contre cette décision. Pour qu'un projet d'école réussisse, il est nécessaire d'avoir l'accord de tous les acteurs.

Le débat doit désormais se porter sur l'accompagnement de la semaine des 4 jours. Monsieur GRANDSIR rappelle les bienfaits des activités périscolaires sur l'apprentissage des enfants. Il est envisagé de mettre en place des activités le mercredi avec les ressources propres de la commune étant donné qu'il n'y aura plus de financement public.

Madame Marie Hélène BELLINGUER indique que son groupe ne peut que prendre acte de la décision des conseils d'écoles, des enseignants et des parents d'élèves. Elle regrette que l'intérêt des enfants ne soit pas pris plus en compte et qu'une décision nationale ne soit pas prise pour le retour ou non à la semaine des 4 jours. Il sera difficile d'aider un enfant avec des difficultés scolaires avec des journées de 6 heures étant donné qu'il ne sera pas possible de mettre en place des plages de soutien. Par ailleurs, Madame BELLINGUER évoque les horaires du mercredi matin qui n'étaient peut-être pas très judicieux. Son groupe se pose beaucoup de questions sur l'avenir des activités périscolaires qui ont été mises en place dans l'intérêt des enfants. Les élus de la minorité suivront le vote de la majorité mais ils pensent que cette proposition n'est pas la meilleure pour les enfants. Par ailleurs, concernant la suppression d'une classe à l'école maternelle, ils sont prêts à se mobiliser avec les parents d'élèves et les enseignants si des actions sont mises en place.

Monsieur le Maire est conscient que les horaires du mercredi matin n'étaient pas adaptés à la vie de famille. Un débat aurait dû se mettre en place lors du passage à la semaine des 4,5 jours pour ajuster les horaires mais il était difficile de contenter tout le monde. Monsieur le Maire rappelle que la compétence Jeunesse est une compétence intercommunale. La Communauté de Communes a mis un place un accueil de loisirs le mercredi mais il serait intéressant de proposer une solution alternative en se calquant sur les prestations des TAP.

Le conseil municipal **décide** :

→ de prendre acte de cette position des partenaires éducatifs et **ne s'oppose pas à un retour à la semaine des 4 jours, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Il est rappelé que l'organisation de la formation des enfants relève, non pas de la commune, mais du ministère de l'Éducation Nationale, qu'elle est une prérogative et une compétence d'État...

Il est demandé à l'Éducation Nationale de donner à nos écoles les moyens nécessaires permettant, quelle que soit la décision de l'Inspection Départementale, de faire bénéficier tous les élèves des meilleures conditions d'apprentissage, de réussite dans leurs études et d'une formation citoyenne, avec une attention particulière pour les enfants en difficulté scolaire, souvent issus de familles modestes.

Par ailleurs, les élus s'inquiètent des conditions nouvelles de la rentrée 2018, en particulier avec la suppression d'un poste d'enseignant à l'école Lucien Pignion.

2 – FINANCES PUBLIQUES

2-1 Comptes administratifs 2017 : Budgets Ville et Lotissement

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion « Toutes commissions » a eu lieu le 22 mars dernier afin de présenter l'ensemble de ces comptes aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des différents comptes administratifs de l'année 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

DU BUDGET VILLE

L'exécution du budget 2017 de la Ville de Saint Pol sur Ternoise fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 447 548,13 €** et un excédent d'investissement de **498 219,88 €** soit un excédent global de **1 945 768,01 €**.

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Excédent fonctionnement reporté	1 564 568,91	
Déficit investissement reporté		425 865,11
Dépenses de l'exercice	5 473 333,73	2 072 858,79
Recettes de l'exercice	6 235 711,18	2 996 943,78
Déficit		
Excédent	1 447 548,13	498 219,88
Restes à réaliser en dépenses		2 527 126,03
Restes à réaliser en recettes		1 182 358,64
Besoin de financement		846 547,51

FUNCTIONNEMENT DÉPENSES

		BP 2017 + DM	CA 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 945 700.00	1 670 471.52
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 200 000.00	3 025 115.69
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	407 000.00	358 584.22
66	CHARGES FINANCIERES	172 000.00	171 730.93
67	Charges exceptionnelles	8 500.00	2 598.77
68	Provisions		
022	Dépenses imprévues	22 000.00	
023	Virement à la section Investissement	769 612.68	
042	Amortissements	260 000.00	244 832.60
042	Op ordre transfert entre sections		
	TOTAL DEP DE FONCTIONNEMENT	6 784 812.68	5 473 333.73

FONCTIONNEMENT RECETTES

		BP 2017 + DM	CA 2017
013	Atténuation de charges (6419)	400 000.00	290 839.11
70	Vente des services, du domaine...	230 600.00	259 373.85
73	Impôts et taxes	4 415 656.00	4 533 821.68
74	Dotations et participations	677 136.00	760 830.68
75	Autres produits de gestion courante	337 000.00	333 752.01
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	12 000.00	53 794.14
78	Reprise sur provisions		
042	Op ordre transfert entre sections	27 250.00	3 299.71
002	Excédent de fonctionnement reporté	685 170.68	685 170.68
	TOTAL REC DE FONCTIONNEMENT	6 784 812.68	6 920 881.86

Excédent de fonctionnement		1 447 548.13
-----------------------------------	--	---------------------

INVESTISSEMENT DEPENSES

		BP 2017 + DM + REPORTS	REALISE 2017
1021	Dotations, fonds divers et réserves		
204	Subvention d'équipement		
23	immobilisations en cours	5 834 482.95	1 403 656.23
16	emprunts et dettes	554 000.00	552 281.89
040	opérations d'ordre	27 250.00	3 299.71
041	opérations d'ordre	177 500.00	113 620.96
	Besoin de financement n-1	425 865.11	425 865.11
020	dépenses imprévues	31 000.00	
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	7 050 098.06	2 498 723.90

INVESTISSEMENT RECETTES

		PREVU 2017 + DM	REALISE 2017
13	Subventions	1 794 979.61	362 392.14
16	Emprunts	2 965 607.54	1 000 000.00
2762	Créances sur transfert TVA		
10222	FC TVA	203 000.00	387 799.58
10223	TLE		
10226	Taxe d'aménagement		7 900.27
1065	Dépôts et cautionnement reçus		
1068	Prélèvement sur Excédent fonct. N-1	879 398.23	879 398.23
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00
021	Virement fonctionnement	769 612.68	
024	Produit des cessions		
040	Amortissements	260 000.00	244 832.60
041	Opérations patrimoniales	177 500.00	113 620.96
001	Excédent d'investissement		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 050 098.06	2 996 943.78

Excédent d'investissement		498 219.88
----------------------------------	--	-------------------

Les comptes administratifs retracent les écritures comptables qui ont été réalisées en fonction du Budget voté l'année dernière. Ces écritures sont fidèles aux engagements pris et étaient nécessaires pour répondre aux besoins des Saint Polois, quant à leur cadre de vie. Les élus doivent rester vigilants face aux dépenses au regard des contraintes financières, techniques ou administratives.

Monsieur le Maire indique qu'il y a 1 403 656,23 € de dépenses de travaux réalisés en 2017. Les principaux travaux sont les suivants :

- Réhabilitation de l'école Maternelle,
- Barreau de la Zone Industrielle,
- Travaux de la rue de Béthune (aménagement et éclairage),
- Étude pour la réhabilitation de l'ancien hospice et de la Chapelle des Sœurs Noires, réhabilités en pôle culturel,
- Travaux de menuiserie au Centre Administratif rue des Procureurs.

Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- **846 547,51 € au compte 1068 (recette d'investissement)**
- **601 000,62 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)**

Monsieur le Maire tient à signaler que les comptes présentés, ci-dessous, concordent tout à fait avec ceux de Madame la Trésorière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DU BUDGET LOTISSEMENT « La Longue Haie »

Le compte administratif 2017 du Lotissement « La Longue Haie » fait apparaître un déficit de fonctionnement de **142 978,04 €** et un excédent d'investissement **560 406,85 €**.

Il n'y a eu aucune vente de parcelle courant 2017.

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Déficit de fonctionnement reporté	142 978,04	
Excédent d'investissement reporté		560 406,85
Dépenses de l'exercice	0	0
Recettes de l'exercice	0	0
Déficit	142 978,04	
Excédent		560 406,85

EXPLOITATION

	DEPENSES	PREVU 2017	REALISE 2017
6045	Achats d'études, prestations de service	4 000.00	0.00
605	Achats matériel, équipements, travaux		
658	Charges diverses de gestion courante	100.00	
002	Déficit reporté	142 978.04	142 978.04
7133	Variation stocks travaux en cours	3 458.39	
71355	Variation stocks terrains aménagés	236 134.76	0.00
	TOTAL	386 671.19	142 978.04

	RECETTES	PREVU 2017	REALISE 2017
7015	Ventes de terrains aménagés		0.00
758	Produits divers de gestion courante		
774	Subventions exceptionnelles	147 078.04	
002	Résultat reporté		
7133	<i>Constataion stock des en-cours</i>	3 458.39	
71355	<i>Variation de stocks</i>	236 134.76	0.00
	TOTAL	386 671.19	0.00

RESULTAT DE FONCT.DE CLOTURE		-142 978.04
-------------------------------------	--	--------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	PREVU 2017	REALISE 2017
1678	Emprunts et dettes		
3555	<i>Constataion stock terrains aménagés</i>	236 134.76	0.00
3355	<i>Constataion travaux en cours</i>	3 458.39	

TOTAL	239 593.15	0.00
--------------	-------------------	-------------

	RECETTES	PREVU 2017	REALISE 2017
001	Résultat reporté	560 406.85	560 406.85
3355	<i>Travaux</i>	3 458.39	
3555	<i>Terrains aménagés</i>	236 134.76	0.00

TOTAL	800 000.00	560 406.85
--------------	-------------------	-------------------

EXCEDENT D'INV. DE CLOTURE		560 406.85
-----------------------------------	--	-------------------

soit un excédent global de 417 428,81 €

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- 560 406,85 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté))
- 142 978,04 € au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)

2-2 Approbation des comptes de gestion de Madame la Trésorière de la Ville

L'ensemble des comptes administratifs ayant été présenté, Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude ROUSSEZ, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour procéder au vote des différents comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

DU BUDGET VILLE

Madame ROUSSEZ sollicite l'assemblée pour connaître ceux qui sont pour l'approbation du compte administratif et du compte de gestion pour le budget Ville de Madame la Trésorière.

Le compte administratif pour le budget Ville **est approuvé à 22 voix « pour » et 6 abstentions** et le compte de gestion de Madame la Trésorière **est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DU BUDGET LOTISSEMENT « La Longue Haie »

Madame ROUSSEZ sollicite l'assemblée pour connaître ceux qui sont pour l'approbation du compte administratif et du compte de gestion pour le budget Lotissement « La Longue Haie » de Madame la Trésorière.

Le compte administratif et le compte de gestion pour le budget Lotissement « La Longue Haie » de Madame la Trésorière **sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Madame Danielle VASSEUR félicite Madame Claude ROUSSEZ pour la lecture des comptes administratifs. Les élus de l'opposition ont pris acte des explications budgétaires qui ont été fournies et de l'exécution de ce budget. Ils soulignent l'effort de maîtrise budgétaire qui a été réalisé pour les charges de fonctionnement. Cependant, ils ont décidé de s'abstenir de voter pour le compte administratif de la Ville étant donné qu'ils avaient voté contre le Budget Primitif de 2017.

Monsieur le Maire revient dans la salle, Madame ROUSSEZ lui rend compte des résultats des votes des comptes administratifs.

Monsieur le Maire tient à remercier les membres du conseil municipal pour ce vote de confiance. Il félicite également les Adjoints, Monsieur GASTON, Directeur Général des Services, Madame SANTOS, Responsable du service comptabilité de la commune et les agents de la Ville et Madame la Trésorière pour l'ensemble du travail au quotidien qui a été assuré au service des Saint Polois et pour l'avenir de la Ville.

2-3 Taux d'impositions 2018

DESIGNATION DES TAXES	Produit fiscal prévisionnel 2018		
	Bases prévisionnelles 2018	Taux de la Commune	Produits prévisionnels communaux 2018
Taxe d'habitation	3 983 000	12.49%	497 477
Foncier bâti	9 535 000	14.54%	1 386 389
Foncier non bâti	36 600	49.20%	18 007
Allocations compensatrices			98 638
TOTAL PREVISIONNEL 2018			2 000 511

Il est proposé pour l'année 2018, de maintenir les taux suivants :

- **Taxe d'habitation : 12.49%**
- **Foncier bâti : 14.54%**
- **Foncier non bâti : 49.20%**

Le conseil municipal **accepte** de retenir les taux d'impositions, ci-dessus, pour l'année 2018, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2-4 Subventions 2018

Monsieur le Maire indique qu'un forum des associations sera organisé courant septembre 2018 afin de mettre en avant les associations de la Ville et afin de les aider dans leurs activités.

Les subventions sont reconduites à l'identique sauf :

Sports :

- L'Athlétic Club, les Archers du Ternois, le Basket Club et le Judo Club, leur subvention a été augmentée de 500 euros.
- L'USSP avait besoin d'un mini-bus pour le déplacement de ses équipes. La Ville leur a offert l'ancienne « coccinelle ».

Péri Scolaire :

- Coopérative de l'école maternelle : il a été jugé plus lisible de verser une subvention afin de financer le spectacle de Noël. Ce procédé est d'ailleurs déjà en place au niveau de l'école La Fontaine-Prévert.
- Coopérative École Prévert-La Fontaine : nous n'avons pas été informés d'une fusion de ces deux coopératives. Il a donc été décidé d'attribuer deux subventions.

Actions culturelles :

- Association Clarenternois : nouvelle association. Cette subvention n'a pas vocation à être reconduite en 2019.

Solidarité Insertion Formation :

- ATRE : il a été décidé de diminuer la subvention de 1 000 euros étant donné que la ville missionne de plus en plus ATRE pour différentes prestations.
- L'épicerie Solidaire du Ternois : nouvelle association.

CCAS :

- CCAS : la somme de 80 000 euros semble satisfaisante.

Il est donné communication des propositions de subventions aux associations pour l'année 2018, figurant sur le tableau ci-après.

SUBVENTIONS 2018 - Ville de SAINT POL SUR TERNOISE		
ASSOCIATIONS	Montant 2017	Montant 2018
Academy Ballet	150.00	150.00
Archers du Ternois	3 500.00	4 000.00
Athlétic Club	2 000.00	2 500.00
Basket Club	3 000.00	3 500.00
Cyclo Randonneurs	300.00	300.00
Gymnastique d'Entretien Adultes (G.E.A.)	400.00	400.00
Javelot Club	150.00	150.00
Judo Club	1 000.00	1 500.00
La Pétanque St Poloise	75.00	75.00
Tennis de Table	1 000.00	1 000.00
Union Sportive Saint Poloise	26 500.00	26 500.00
Amicale des Anciens de l'USSP	75.00	75.00
Yoga Viveka	75.00	75.00
A.S.R.L. Sport et Culture du Ternois	300.00	300.00
Tennis	150.00	150.00
Volley Ball Saint Polois	2 300.00	2 300.00
Bazizwa	75.00	75.00
TOTAL SPORT	41 050.00 €	43 050.00 €

Coopérative Ecole Prévert	1 500.00	1 500.00
Coopérative Ecole La Fontaine	780.00	780.00
Coopérative École Pignion		1 000.00
Délégation Départementale de l'E.N. (D.D.E.N.)	200.00	200.00
TOTAL PERI SCOLAIRE	2 480.00 €	3 480.00 €
Animation Ternois Jeunes (A.T.J.)	150.00	150.00
M.J.C. du Ternois	3 000.00	3 000.00
Aéromodélisme	150.00	150.00
Au Point de croix	75.00	75.00
Union Colombes et Bronzés	725.00	725.00
Gaule Populaire	350.00	350.00
Pères la Joie	500.00	500.00
TOTAL ANIMATION	4 950.00 €	4 950.00 €
Amis de l'Orgue	75.00	75.00
Cercle Historique du Ternois (C.H.T.)	300.00	300.00
Culture et Cinéma en Ternois	39 000.00	39 000.00
Jeunesses Musicales de France	500.00	500.00
Association Pour l'Amitié Internationale (A.S.P.A.I.)	3 000.00	3 000.00
Bibliothèque pour Tous	800.00	800.00
Musique de St Pol sur Ternoise (Harmonie Municipale)	3 000.00	3 000.00
Baladins des Temps Jadis	225.00	225.00
Atelier de Pratiques Artistiques (A Part)	75.00	75.00
Association Clarenternois		75.00
TOTAL ACTIONS CULTURELLES	46 975.00 €	47 050.00 €
Croix Rouge	200.00	200.00
F.N.A.T.H.	150.00	150.00
Restos du Cœur	200.00	200.00
Secours Catholique	200.00	200.00
Secours Populaire	200.00	200.00
Ligue des droits de l'Homme	75.00	75.00
Tiers Monde "Peuples Solidaires"	75.00	75.00
Visite Ets Hospitaliers (V.M.E.H.)	150.00	150.00
ATRE	4 000.00	3 000.00
L'épicerie Solidaire du Ternois		150.00
TOTAL SOLIDARITE INSERTION FORMATION	5 250.00 €	4 400.00 €
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	88 000.00	80 000.00
TOTAL CCAS	88 000.00 €	80 000.00 €
Anciens Combattants Prisonniers Guerre (A.C.P.G.)	90.00	90.00
F.N.A.C.A.	90.00	90.00
TOTAL PATRIOTIQUE	180.00 €	180.00 €
Amicale du Personnel Communal	1 500.00	1 500.00
Noël du Personnel Communal (Chèques cadhoc de la Ville)	6 600.00	6 600.00
TOTAL DIVERS	8 100.00 €	8 100.00 €
TOTAL SUBVENTION	196 985.00 €	191 210.00 €

MANIFESTATIONS- Ville de SAINT POL SUR TERNOISE		
ASSOCIATIONS	Montant 2017	Montant 2018
Circuit de Croix (Grand Prix de la Ville de Saint Pol)	5 000.00	5 000.00
Pétanque St Poloise - Grand Prix Ville de Saint Pol	300.00	300.00
Rallye du Ternois - ASA du Ternois	3 500.00	3 500.00
Athlétic Club - Un meeting	1 600.00	1 600.00
TOTAL MANIFESTATIONS	10 400.00 €	10 400.00 €
Subventions exceptionnelles diverses	24 365.00 €	23 390.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	231 750.00 €	225 000.00 €

Madame TORCHY, Messieurs GIROT, GRANDSIR et PETIT ne prennent pas part au vote en tant que Présidents d'associations Saint Poloises. Le conseil municipal **accepte** d'allouer, en 2018, les subventions à titres divers aux associations reprises dans l'état, ci-dessus, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2-5 Budgets 2018 (Ville et Lotissement)

BUDGET 2018 : VILLE

Monsieur le Maire donne lecture des tableaux concernant les recettes et les dépenses de fonctionnement. Le budget proposé s'appuie sur les montants du compte administratif qui ont été adaptés à ce qui a été réalisé. Les propositions faites répondent aux engagements qui ont été pris et prennent en compte les besoins de la population. Après plusieurs années de baisse, les dotations d'État devraient être identiques à celles de l'année dernière.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec le transfert du cyberspace à l'Intercommunalité, la dotation de compensation sera diminuée de 51 934,67 euros.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'avenir de notre Ville, l'attention des élus est attirée sur le vieillissement de la population et sur la précarité des ménages qui s'accroît. Les chiffres du dernier recensement seront connus en fin d'année. Le budget est axé surtout sur la jeunesse avec la réhabilitation de l'école maternelle et la réfection de la Maison Pour Tous mais aussi sur la sécurité avec la poursuite des travaux de la rue de Béthune avec notamment la proposition de créer 3 carrefours aménagés.

Le budget 2018 de la Ville, suivant la comptabilité M14, est proposé au vote par nature avec une présentation fonctionnelle. Il s'équilibre en section de fonctionnement à **6 640 211,62 €** et en section d'investissement à **5 472 110,03 €**, soit un budget global de **12 112 321,65 €**.

Les charges à caractère général sont en augmentation du fait de la location des Portakabins pour le chantier de l'école maternelle, ce qui représente des charges de fonctionnement et non pas d'investissement. Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement vont se poursuivre.

Les contrats aidés ne pourront pas être reconduits. En effet, ce dispositif a été complètement modifié.

FONCTIONNEMENT DEPENSES

		BP 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 070 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 100 000.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	418 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	174 000.00
67	Charges exceptionnelles	21 000.00
68	Provisions	
022	Dépenses imprévues	10 000.00
023	Virement à la section Investissement	583 728.62
042	Amortissements	300 000.00
042	Op ordre transfert entre sections	
	TOTAL DEP DE FONCTIONNEMENT	6 676 728.62

FONCTIONNEMENT RECETTES

		BP 2018
013	Atténuation de charges (6419)	200 000.00
70	Vente des services, du domaine...	240 000.00
73	Impôts et taxes	4 603 873.00
74	Dotations et participations	665 855.00
75	Autres produits de gestion courante	334 000.00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	12 000.00
78	Reprise sur provisions	
042	Op ordre transfert entre sections	20 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	601 000.62
	TOTAL REC DE FONCTIONNEMENT	6 676 728.62

INVESTISSEMENT DEPENSES

		BP 2018	REPORT
1021	Dotations, fonds divers et réserves		
204	Subvention d'équipement	19 000.00	
23	immobilisations en cours	2 274 950.00	2 527 126.03
16	emprunts et dettes	560 000.00	
040	opérations d'ordre	20 000.00	
041	opérations d'ordre	50 000.00	
	Besoin de financement n-1		
020	dépenses imprévues	40 000.00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 963 950.00	2 527 126.03
		5 491 076.03	

Monsieur le Maire fait un point sur la capacité de désendettement de la commune. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet de connaître en combien d'années la commune pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Pour la Ville de Saint Pol sur Ternoise, il est de 5 années, la norme générale étant de 10 ans.

Monsieur le Maire présente les principaux investissements programmés en 2018 :

- la poursuite de la réhabilitation de l'école maternelle,
- la rue de Béthune (l'éclairage et les carrefours),
- le barreau de la Zone Industrielle (complément),
- la Maison Pour Tous,
- l'extension de la Halte Répit,
- la restauration de la Chapelle Marie Madeleine.

Ces dossiers, à l'exception du barreau de la Zone Industrielle, ont fait l'objet de demandes de subvention.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion est en cours avec les services du Département concernant le transfert de la rue de la Chapelle Saint Esprit dans le domaine public départemental. Si ce transfert ne se fait pas rapidement, des réfections seront entreprises dans le cadre du marché voiries/trottoirs.

INVESTISSEMENT RECETTES

		<u>BP 2018</u>	<u>REPORT</u>
13	Subventions		1 182 358.64
16	Emprunts	1 834 221.38	
2762	Créances sur transfert TVA		
10222	FC TVA	181 000.00	
10223	TLE		
10226	Taxe d'aménagement	15 000.00	
1065	Dépôts et cautionnement reçus		
1068	Prélèvement sur Excédent fonct. N-1	846 547.51	
165	Dépôts et cautionnement reçus		
021	Virement fonctionnement	583 728.62	
024	Produit des cessions		
040	Amortissements	300 000.00	
041	Opérations patrimoniales	50 000.00	
001	Excédent d'investissement	498 219.88	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 308 717.39	1 182 358.64
		5 491 076.03	

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel SAUDEMONT.

« Monsieur le Maire,

Je reviens sur l'endettement de la ville.

La dette continue d'augmenter.

En 2014 quand vous avez été réélu, la dette que vous laissiez derrière vous, puisque maire sortant, s'élevait à 5 180 000 €, pour un total de recettes réelles de 6 898 818 €. Aujourd'hui, quatre ans plus tard, la dette augmente encore et monte à 5 597 703 €, pour un total de recettes réelles qui diminue à 6 620 211€.

La dette s'est donc accrue de 400 000 € et ce malgré la vente du CAMPS et du SESSAD pour un montant 812 746 €. Je fais remarquer que les emprunts concernant le SESSAD et le CAMPS n'étaient pas finis de rembourser puisqu'ils duraient jusqu'en 2026.

Non content de cela vous prévoyez de vendre l'immeuble In-Extensio, rue de Fruges, dont le prêt dure jusqu'en 2024. Vous n'avez pas fini de rembourser les prêts que vous revendez les immeubles.

C'est dire s'il y a le feu.

Pourquoi ?

Parce que vous augmentez les dépenses pendant que les recettes diminuent. Ce qui fait que notre dette dépasse les 70 % de nos ressources alors que pour les communes de même importance, elles sont inférieures à 20 %, c'est à dire que nous sommes endettés trois fois plus que les autres.

Et voilà que les options que vous avez prises pour l'École Maternelle Lucien Pignon se révèlent désastreuses. Vous devez vous résoudre à abattre au moins l'un des bâtiments, d'où un surcoût qu'il va falloir financer.

Vous renégociez dès lors la dette sans nous en avertir, ce qui ne semble pas tout à fait conforme à vos obligations.

Aussi pour masquer la chose vous nous fournissez le 22 mars un document qui s'arrête à 2027 mais qui n'épuise pas la dette, et dont la présentation est différente des autres années. A n'en pas douter un problème informatique...

Les conséquences de votre gestion

Les intérêts versés aux banques

Pendant ces quatre dernières années, vous avez versé aux banques des intérêts d'un montant de 756 899 €, c'est à dire près de 200 000 € par an.

Sur les 5 597 703 euros de dettes dues à ce jour, les Saint Polois vont encore payer des intérêts de 1 314 672 €. Cerise sur le gâteau, ce sont leurs petits enfants qui continueront de payer votre dette jusqu'en 2056. Un enfant né cette année paiera jusqu'à l'âge de 38 ans. Votre dette c'est son avenir.

Voilà où nous en sommes

N'ayant plus de marge de manœuvre, tous les ans vous remboursez environ 500 000 € que vous réempruntez dans la foulée C'est le principe même du revolving.

Enfin, je veux placer les élus de la majorité devant leurs responsabilités, je rappelle que les générations futures vont hériter de cette gestion calamiteuse et que chacun de ceux qui vont approuver ce budget y auront contribué.

Pour que chacun prenne ses responsabilités, je demande un vote à bulletin secret. »

Monsieur le Maire indique que le discours de Monsieur SAUDEMONT est alarmiste et que les informations fournies sont erronés ou mal interprétés. Il rappelle que les élus travaillent pour améliorer le quotidien des Saint Polois. Les précédents Maires ont eu, comme lui, recours à l'emprunt. La Ville n'est aucunement en dépôt de bilan ! Les investissements réalisés étaient nécessaires car ils répondaient à des besoins. Par ailleurs, il est rappelé que les taux d'impositions sont inférieurs aux taux pratiqués par les communes de la même strate.

Un débat s'installe sur le chantier en cours à l'école maternelle Lucien Pignion. En effet, un bâtiment a dû être démolé alors qu'il était question de le réhabiliter. La réhabilitation avait été exigée par l'Architecte des Bâtiments de France afin de conserver l'ossature existante. Malheureusement, lors du démontage partiel de ce bâtiment, la structure restante ne respectait pas les normes actuelles de sécurité et comportait des malfaçons. Le surcoût des travaux est estimé à 100 000 euros. Il y aura forcément un délai supplémentaire pour réaliser les travaux mais tout est mis en œuvre pour que les enfants, les enseignants et le personnel évoluent dans de bonnes conditions dans les bâtiments modulaires. Une nouvelle consultation va être lancée pour deux lots (gros œuvre et ossature bois). Un nouveau permis de construire a été déposé. Le plan reste identique et des micropieux seront installés. La rentrée 2018 ne pourra se faire que dans les conditions actuelles.

Concernant les taux d'intérêts, Monsieur le Maire a pris contact avec les établissements bancaires pour étudier la possibilité de renégocier les prêts en cours. Une renégociation est possible moyennant une indemnité actuarielle correspondant à 20 % du capital restant dû (3 % pour les particuliers). Aucun intérêt à cette négociation !

Pour Monsieur le Maire, le budget proposé est un budget lucide qui prend en compte les contraintes environnementales, techniques et financières.

Madame Danielle VASSEUR regrette un manque de communication avec son groupe notamment sur le chantier de l'école maternelle et au niveau de l'hommage au Colonel BELTRAME. Ce moment de recueillement a été organisé par la Gendarmerie qui a invité uniquement les maires des communes environnantes.

Monsieur le Maire a pris bonne note de la demande de Madame VASSEUR.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et soumet ensuite au vote du conseil municipal le budget primitif de la Ville qui **est adopté à 23 voix « pour » et 06 voix « contre »**.

BUDGET 2018 : LOTISSEMENT « La Longue Haie »

Le budget « Lotissement » s'équilibre en section de fonctionnement à **386 671.19 €** et en section d'investissement à **800 000.00€**, soit un budget global de **1 186 671.19 €**.

EXPLOITATION

	DEPENSES	PREVU 2018
6045	Achats d'études, prestations de service	4 000.00
605	Achats matériel, équipements, travaux	
658	Charges diverses de gestion courante	100.00
002	Déficit reporté	142 978.04
7133	<i>Variation stocks travaux en cours</i>	3 458.39
71355	<i>Variation stocks terrains aménagés</i>	236 134.76
	TOTAL	386 671.19

	RECETTES	PREVU 2018
7015	Ventes de terrains aménagés	
758	Produits divers de gestion courante	
774	Subventions exceptionnelles	147 078.04
002	Résultat reporté	
7133	<i>Constatation stock des en-cours</i>	3 458.39
71355	<i>Variation de stocks</i>	236 134.76
	TOTAL	386 671.19

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	PREVU 2018
1678	Emprunts et dettes	560 406.85
3555	<i>Constatation stock terrains aménagés</i>	236 134.76
3355	<i>Constatation travaux en cours</i>	3 458.39
	TOTAL	800 000.00

	RECETTES	PREVU 2018
001	Résultat reporté	560 406.85
3355	<i>Travaux</i>	3 458.39
3555	<i>Terrains aménagés</i>	236 134.76
	TOTAL	800 000.00

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et soumet ensuite au vote du conseil municipal le budget primitif « Lotissement » qui **est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2-6 Demande de financement de la mission de Maîtrise d'œuvre de l'étude relative au rétablissement de la continuité écologique et hydro sédimentaire de la Ternoise sur le territoire Saint Polois

Les passages voûtés sous la ville de Saint Pol sur Ternoise situés sous l'école Sainte Anne et rue des Procureurs sont problématiques.

En effet, une accumulation de sédiments provoque des désordres hydrauliques et écologiques (libre circulation amont-aval de tous les poissons et des sédiments). Ce problème n'est pas récent et s'aggrave au fil du temps. Le Symbcéa propose une mission d'étude afin d'identifier ces phénomènes, de les comprendre, d'y remédier et de proposer des solutions pérennes dans le cadre des exigences de l'Article L.214-17 du Code de l'Environnement. Cet article prévoit la libre circulation amont-aval des poissons mais aussi le transit sédimentaire amont-aval. Dans un souci d'optimisation de la vision hydraulique, la zone d'étude longitudinale démarrerait sur la commune de Roëllecourt (bac de rétention RD939) jusqu'au pont en amont de Gauchin-Verloingt, sur l'axe Ternoise et affluents.

Le Conseil Syndical du Symbcéa a délibéré, le 20 février 2018, sur le choix du maître d'œuvre. L'offre retenue est celle du bureau d'étude Artelia et ses co-traitants pour un montant de 113 912,40 € TTC. Cette mission se décompose en deux phases :

- Phase 1 : étude-conception-dossier de consultation des entreprises pour un montant de 92 384,4 € TTC.
- Phase 2 : suivi, exécution et réception des travaux pour un montant de 21 528 € TTC.

Dans un premier temps, la phase 1 serait mise en œuvre (jusqu'à l'analyse des offres des entreprises). C'est pourquoi et afin de mener à bien ce projet, le Symbcéa sollicite une participation d'un montant de 18 476,88 euros TTC correspondant à 20 % du montant de la mission. La charge résiduelle de 80% (73 907,52 € TTC) sera demandée à l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le conseil municipal **décide** de participer financièrement à hauteur de 18 476,88 euros TTC pour l'étude-conception-dossier de consultation des entreprises (Phase 1) concernant la maîtrise d'œuvre de l'étude relative au rétablissement de la continuité écologique et hydro sédimentaire de la Ternoise sur le territoire Saint Polois, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2-7 Demande de financement pour les travaux d'isolation et de réfection de la toiture de la Maison Pour Tous

Des travaux de réfection et d'isolation de la toiture terrasse de la Maison Pour Tous, sise rue du Huit Mai 1945 à Saint Pol sur Ternoise vont être entrepris prochainement. En effet, celle-ci est en mauvais état et des travaux d'étanchéité doivent être réalisés rapidement.

Dans un premier temps, il était envisagé de changer uniquement la toiture de ce bâtiment. Après une analyse approfondie de l'état de cet immeuble, il est nécessaire également de changer l'isolation.

Le coût des travaux (réfection de la toiture + isolation du bâtiment) est estimé à 164 578,02 euros HT et l'opération est susceptible de faire l'objet d'une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2018.

Afin que les services de l'État et les partenaires institutionnels programment cette opération et que la Ville puisse bénéficier de ces aides, il est nécessaire que le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter aides et subventions auprès des différents partenaires.

Le conseil municipal **décide** :

- de réaliser les travaux de réfection et d'isolation de la toiture terrasse de la Maison Pour Tous, sise rue du Huit Mai 1945.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter aides et subventions auprès des différents partenaires.
- à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

3 – DIVERS

3-1 Compte rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal

N 5 :

Une convention a été passée avec l'Association ATRE, sise au 122 rue de Canteraine à Saint Pol sur Ternoise, représentée par son Président Monsieur Loïc DUFOUR, pour la collecte des déchets verts du 23 avril au 24 octobre 2018 (collecte une fois tous les 15 jours), avec indemnisation à l'association du coût du traitement des déchets. Il est convenu une rémunération forfaitaire de ce service dont le montant total est de 12 929 euros TTC pour la période de collecte, payable mensuellement à terme échu sur certification du service fait. Le coût de traitement des déchets verts en déchetterie sera facturé par ATRE à la mairie sur présentation de la facture de Ternois Comm et des bons de cubage.

N 6 :

À compter du 1^{er} juillet 2018, les tarifs des droits de voiries pour toutes activités commerciales seront fixés de la façon suivante :

- Commerçant ambulant (camion ou stand de vente diverse) :
 - * de 1 à 3 jours : forfait de 15 €
 - * puis 5 € par m² par mois (hors foires, marchés du lundi ou vendredi, marché de terroir)
- Terrasse ouverte ou étalage : 0,05 € / jour / m².

Le conseil municipal a **pris acte de ces informations.**

Aucune prise de parole n'étant sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45.